

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 22 AVRIL 2008 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange)

ACCEPTE l'ajout d'un point supplémentaire

RETIRE les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget, d'une part, et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

APPROUVE la mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à arrêter la liste des membres et à signer tous les actes afférents à la mise en place de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

DESIGNE M. RAINERI (Uckange) en tant que 2^{ème} représentant de la communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein de l'AGURAM.

EMET un avis favorable au projet de décret modifiant les statuts de l'Etablissement public foncier de Lorraine.

APPROUVE la cession de deux parcelles, dans le cadre de la modification du périmètre de la ZAC de La Paix, au profit de la commune d'Algrange à l'euro symbolique ; **PRECISE** que les frais d'arpentage et de notaires sont à la charge de la commune d'Algrange, en tant qu'acquéreur desdites parcelles et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte et faire tout ce qui est nécessaire au transfert de propriété.

ACCEPTE la cession d'une surface de 3 250 m² environ (la surface exacte sera déterminée par un arpentage à effectuer), à Madame DOLCEMASCOLO, exploitante individuelle de l'entreprise Lorraine Générale de Construction à Hayange, ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la Sebl, aménageur de la ZAC La Feltière, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 2,25 € HT/m², appliqué à 3 250 m² environ.

ACCEPTE la cession d'une surface de 3 000 m² maximum (la surface exacte sera déterminée par un arpentage à effectuer), à la société Acier Négoce Service ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la Sebl, aménageur de la ZAC Saine-Agathe et **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 2,25 € HT/m², appliqué à 3 000 m² maximum

Le rapport concernant la vente de terrain à EM2C est annulé et reporté à une date ultérieure.

APPROUVE la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Syndicat mixte des transports urbains Thionville-Fensch pour l'année 2008, à hauteur de 1 339 929,36 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention y relative.

VOTE le budget pour l'exercice 2008 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, certains chapitres correspondants à des opérations, **VOTE** le budget général pour l'exercice 2008 de la communauté d'agglomération lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	37 999 855 €
- la section d'investissement à	10 802 942 €

VOTE les crédits prévus au budget annexe de la gestion immobilière, **VOTE** les subventions dont détail dans le document budgétaire et **AMORTIT** en un an les subventions d'équipement versées en 2007, dont le détail figure dans le document budgétaire.

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs telles que présentées.

DESIGNE les élus devant siéger au Comité Technique Paritaire

AUTORISE le paiement des heures supplémentaires à tous les agents de catégorie C et B lorsque ceux-ci sont amenés à effectuer des heures supplémentaires par nécessité de service.

ADOpte la gratuité d'accès au parc du haut-fourneau U4 lors des trois événements culturels (jeudi 1^{er} mai, vendredi 20 juin, samedi 20 et dimanche 21 septembre) proposés durant la saison 2008.

FIXE la composition de la commission consultative des services publics locaux et **DESIGNE** les membres du conseil de communauté y participant.

DESIGNE les représentants de la ville de Ranguieux dans les différentes commissions consultatives : M. GREINER (commission développement du territoire) et M. DEUTSCH (commission animation patrimoniale et gestion d'équipements).

DELEGUE au bureau la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget d'une part et la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 50

HAYANGE, le 23 avril 2008
Le Président

Philippe TARILLON

EtaiEnt présents : Mmes AQUE, DESMOULINS, FICARRA, KOCEVAR, LEGLOIS, LEGRAND, LEHAINE, MANCHETTE, MIDON, TORRI, et WAX
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CALASTRETTI, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT KHALDI, LARICCHIUTA, LEONARDI, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PERTUY, PHILIPPS, PIERRAT, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, TARILLON

M. DERDAB est arrivé à 19 h 15, a participé à la délibération n° 2008-052 et suivantes.

Mme FICARRA, M. CERBAI Fabrice et M. CORAZZA sont arrivés à 19 H 20, ont participé à la délibération n° 2008-052 et suivantes.

M. GREINER est arrivé à 19H 20, a participé à la délibération n° 2008-052 et suivantes.

Etait absente : Mme PELLEENZ

EtaiEnt absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes POJER et WALDUNG
MM. BEAUQUEL, DESINDES, JURCZAK, KIEFER, LARCHER, LIEBGOTT, PRISCAL, QUINQUETON, SCHWARTZ, STEFFAN et STEINER.